



CANTLEY

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 479-15 amendant le règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015 - Point 5.5 Service de loisirs, de la culture et des parcs - Politique de tarification a été adopté par le conseil municipal le 11 août 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 19^e jour du mois d'août deux mille quinze.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Leduc', is written over a horizontal line.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 479-15 amendant le règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015 - Point 5.5 Service de loisirs, de la culture et des parcs - Politique de tarification en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 19^e jour d'août entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois d'août 2015.



Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier